

ARRÊTÉ DE COMPOSITION DE LA COMMISSION NUMÉRIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION DE L'UNIVERSITÉ LE HAVRE NORMANDIE

Le Président de l'Université Le Havre Normandie

Arrête

Vu le code général de la fonction publique et son titre II portant sur les obligations des agents publics ;

Vu les statuts de l'Université Le Havre Normandie en vigueur ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Le Havre Normandie en vigueur et son article 10.2 ;

ARTICLE 1 : La commission numérique et systèmes d'information est composée comme suit :

MEMBRES	
Président : LAGES DOS SANTOS Pedro	Président de l'Université
CHEVALLEREAU Yann	Directeur Général des Services
MERRIEN Christelle	Directrice de la Communication
YVER Maël	Directeur de la DSI
DUBOIS Yves	Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI)
CHEVÉ Morgane	Vice-présidente en charge des affaires institutionnelles et des grandes transformations
MEMBRES À VOIX CONSULTATIVE	
CASTORIO Jean-Noël	Premier vice-président en charge des projets stratégiques et des moyens
L'ensemble des directeurs de services	
L'ensemble des directeurs de composantes et d'instituts	
L'ensemble des directeurs de laboratoires	

ARTICLE 2 : Le président de la commission peut inviter toute personne concernée par l'ordre du jour. Les Vice-présidents de l'établissement sont invités permanent de la commission.

ARTICLE 3 : En cas d'indisponibilité du Président de l'Université, la présidence de la commission est assurée par la Vice-présidente chargée des affaires institutionnelles et des grandes transformations. La Vice-présidente dispose alors d'une voix délibérative (et prépondérante en cas de partage des votes).

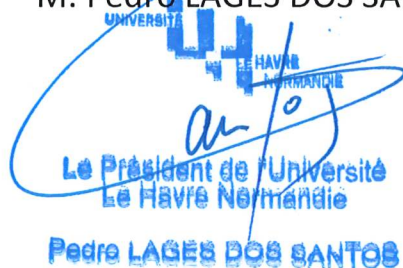
ARTICLE 4 : Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté figurera sur le site internet de l'établissement.

Le Havre, le 13 janvier 2026

Le Président de l'Université Le Havre Normandie

M. Pedro LAGES DOS SANTOS



UNIVERSITÉ
LE HAVRE
NORMANDIE
Le Président de l'Université
Le Havre Normandie
Pedro LAGES DOS SANTOS